

Billet du président

Les retraites mises à mal dans les pays de l'OCDE

A l'heure où le Conseil fédéral s'apprête à soumettre aux Chambres fédérales son message concernant le projet global relatif à la «Prévoyance vieillesse 2020», l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) publie son «Panorama des pensions 2013». Les indicateurs qu'il contient ne sont pas très réjouissants.

Après des décennies de débats et, dans certains cas, d'immobilisme politique, de nombreux pays ont lancé d'importantes réformes des pensions, qui passent par un relèvement de l'âge de la retraite, une modification du mode de calcul des prestations et diverses autres mesures destinées à permettre de réaliser des économies. Alors que dans l'édition 2009, les retraités avaient en grande partie été épargnés par les réductions de prestations et avaient même parfois vu leurs prestations augmenter du fait des programmes de relance économique, tel n'est plus le cas en 2013. Compte tenu de leur poids important dans les dépenses publiques globales - 17% en moyenne dans les pays de l'OCDE - les pensions aussi sont aujourd'hui visées par les programmes d'assainissement des finances publiques. L'âge d'accès à une pension a ainsi été relevé dans la plupart des pays de l'OCDE. Il est désormais fréquent que l'âge de la retraite soit fixé à 67 ans, alors que c'était l'exception il y a encore quelques années. A plus court terme et face aux contraintes budgétaires auxquelles ils sont confrontés, plusieurs pays ont gelé, ou envisagent de geler, le niveau des prestations, en particulier pour les pensions les plus élevées. Une exception toutefois: les petites retraites qui bénéficient du maintien, voire d'un relèvement des prestations destinées à constituer un filet de sécurité durant la vieillesse.

La Suisse montrée du doigt

Selon ce panorama, la Suisse accuse le quatrième rang du degré de pauvreté des personnes entre 66 et 75 ans, juste devant le Mexique, l'Australie et la Corée. Un chiffre ahurissant nous fait frémir. En effet, 21,8% des personnes dans cette tranche d'âge sont relativement pauvres alors que la moyenne dans les autres

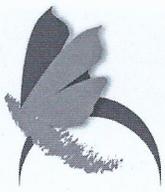
pays n'est que de 12,8%. Le pourcentage de pauvres varie selon d'âge des personnes. En Suisse, il est de 26% pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Dans cette catégorie, la Suisse figure même au troisième rang du degré de pauvreté. En constatant ces chiffres, force nous est de nous demander pourquoi, dans un pays d'opulence tel que le nôtre, le degré de pauvreté des personnes âgées est si catastrophique. Il y a bien sûr le fait que la prévoyance professionnelle n'est obligatoire que depuis 1985. Cela veut dire que tous ceux qui n'en profitent pas, n'ont que l'AVS pour vivre. Et encore, ces personnes atteignent rarement le maximum de la rente du fait des salaires très bas qu'elles touchaient durant leur vie professionnelle. Un autre facteur est aussi à relever, celui de la propriété immobilière et du patrimoine financier. Tout le monde sait que la part des personnes propriétaires d'un immeuble en Suisse est très basse par rapport aux autres pays de l'OCDE. Elle n'atteint que 45% alors que sur l'ensemble des pays, cette part est de 76 pourcent.

Les sociétés vieillissantes en Suisse devront donc envisager bien d'autres actions qu'une simple réforme des pensions et devront avoir une réflexion véritablement stratégique. Elles devront notamment se poser les questions suivantes:

A quoi nos sociétés devraient-elles ressembler à l'avenir ? Comment relever le défi de la prise en charge de la vieillesse ? Quel sera l'impact financier du vieillissement et qu'est-ce que cela signifie pour les systèmes de protection sociale et le partage des responsabilités entre les individus et l'Etat ? En outre, la solidarité dans un contexte de creusement des inégalités entre générations et au sein même des générations est un autre défi à relever.

Pour répondre à ces questions, il faudra avoir des discussions approfondies et concevoir des plans d'ensemble. Le vieillissement de la population est un fait qui touche l'ensemble de nos sociétés. Il faudra bien trouver des solutions pour assurer la viabilité financière des systèmes de pension et de garantir aux citoyens un revenu suffisant au moment de la retraite.

Michel Pillonel



Société de longue vie et politique de la vieillesse

La Fédération valaisanne des retraités (FVR) s'est lancée dans une réflexion sur une politique de la vieillesse, des âges et des générations. Pour cela, elle souhaite recueillir des propositions de ses 20 associations membres, au moyen d'un sondage d'opinion.

En effet, l'important groupe social que constituent les retraités, dans leur diversité et leur complémentarité, représente une incontestable force de proposition. Il lui appartient de formuler les bases d'une « politique de l'âge avancé, ou mieux, d'une politique des générations pour la société de longue vie qui se met en place. » Une société dans laquelle il fait bon vivre, en tout cas le mieux possible. . .

Ainsi, les responsables de la FVR jugent opportun de créer un cahier de propositions: des demandes sans doute, mais aussi des pistes pour le propre engagement de la plate-forme cantonale des aînés.

Dans la perspective de formuler des éléments d'une politique des âges et des générations, la FVR prévoit une série de propositions qu'elle soumettra prochainement à l'avis de ses membres et à propos desquelles elle aimerait recueillir leurs suggestions.

Une telle démarche peut être source d'un enrichissement et d'une meilleure légitimité d'action.

Le sondage d'opinion portera sur les points suivants: la place des aînés dans la législation valaisanne, le soutien à la formation conti-

nue et à la préparation à la retraite, la promotion de l'accès au logement et à la mobilité, les prestations économiques pour les retraités (rentes, subventions, aides spécifiques, . . .), la promotion de la participation sociale et le soutien aux organismes engagés dans ces projets, les mesures de soutien à l'autonomie des personnes et à la lutte contre les ghettos, les mesures de promotion de la santé et de mise à disposition des soins à domicile et dans les institutions spécialisées, l'accès à la culture et à la formation permanente. Le questionnaire s'achève sur une question ouverte à toutes les suggestions individuelles de politique de la vieillesse, des âges et des générations.

Une fois dépouillé, ce sondage fera l'objet d'un forum de validation et/ou de plusieurs sessions du Parlement des aînés, avant de remettre le cahier de propositions au partenaire privilégié de la FVR, le Conseil d'Etat du Canton du Valais.

L'élaboration d'un cahier de propositions pour une politique de la vieillesse occupera les membres de la FVR durant au moins deux ans. La FVR est, bien sûr, ouverte à toutes les suggestions que pourraient lui apporter les autres fédérations cantonales !

Grimentz, le 14 octobre 2014 Jean-Pierre Salamin, président FVR

Cabinets médicaux en commun et centres médicaux garantissent des soins de bonne qualité



Depuis quelques années on assiste en Suisse à de grands changements dans le domaine de la fourniture de soins médicaux de base. Les propriétaires de cabinets médicaux individuels désireux de se retirer ont souvent de la peine à pouvoir régler leur succession, surtout dans les régions rurales.

Les causes de cette situation sont multiples: Aux universités suisses, les places d'étude pour la médecine sont limitées. Beaucoup d'étudiant(e)s décident, après leur formation de base, de se perfectionner en s'engageant dans un hôpital pour devenir spécialistes. Les heures de travail y sont plus ou moins régulières, ce qui est généralement recherché et apprécié. Dans les cabinets individuels des médecins-généralistes, les installations médicales, appareils et accessoires de toutes sortes sont vite dépassés par le progrès technique et doivent être remplacés assez rapidement, ce qui cause des frais supplémentaires parfois imprévus. Beaucoup de jeunes médecins n'ont pas les moyens financiers nécessaires à l'ouverture de leur propre cabinet. D'autre part, toujours plus de femmes s'engagent

dans la médecine et préfèrent travailler à temps partiel, ce qui n'est guère possible dans un cabinet individuel.

Aujourd'hui et certainement aussi à l'avenir, il y a une tendance générale vers la formation de cabinets médicaux en commun et, dans les villes et agglomérations, vers l'établissement de centres médicaux. Les hôpitaux privés et les compagnies d'assurance profitent de cette évolution. On peut citer comme exemples l'organisation "medplace" de l'assureur Concordia et le centre médical que la clinique "Hirslanden" a ouvert près de la gare de Berne.

Sur la base d'expériences faites jusqu'à maintenant, il y a lieu de remplir les conditions suivantes en créant un cabinet en commun ou un centre médical: Il faut bien s'entendre sur l'arrangement des locaux communs, les installations nécessaires et également sur les investissements à réaliser; des compromis doivent être faits en ce qui concerne le planning, l'organisation et l'administration; la façon de diriger doit être unitaire et participative; les absences et les représentations doivent être réglées; il est également important que les buts, les stratégies et les mesures prises soient bien déterminés par écrit.

Quels sont les avantages d'un cabinet médical en commun et d'un centre médical pour le patient? Réponses: Le patient est en général soigné plus rapidement sans que la qualité du traitement souffre, même en cas d'absence ou de maladie d'un médecin, étant donné la présence de plusieurs personnes qualifiées. Des cas délicats peuvent être discutés entre spécialistes se trouvant sur place, ce qui relève le niveau du traitement médical. La collaboration avec les hôpitaux est améliorée pour le bien du patient.

L'élargissement et l'ouverture de cabinets en commun et de centres médicaux donne plus d'importance au travail des médecins-généralistes. Cette revalorisation correspond également aux idées du ministre de la santé Alain Berset. Les soins de base seront mieux assurés au niveau national.

Joseph Zosso, Schmitt FR, 02.10.14

Conseil Tessinois des Aînés

Le Conseil Suisse des Aînés ayant tenu son Assemblée des délégués annuelle 2014 au mois de mai à Lugano, je saisis l'occasion pour présenter également le Conseil Tessinois des Aînés (CTA), qui fête cette année ses 10 ans d'existence et qui est unique dans son genre au niveau cantonal.

Le CTA se compose d'associations de retraités, dont Pro Senectute, les retraités de l'Etat, ceux de la ville de Lugano, de l'hôpital régional de Bellinzona, de RSI, Radio-Télévision tessinoise, de GenerazionePiù et d'autres groupements de retraités. Un représentant du gouvernement tessinois et un représentant du Conseil Tessinois des Jeunes font également partie du CTA, qui compte au total 18 membres, dont 3 représentants de GenerazionePiù.

Le 10 mars 2003, le CTA fut inscrit dans la Constitution tessinoise sous l'article 14 qui est rédigé comme suit:

- l'Etat favorise la participation des aînés dans les débats sur la politique cantonale qui concerne les personnes âgées,
- le Conseil d'Etat reconnaît la fonction consultative du Conseil Tessinois des Aînés, qui est une association constituée par les aînés eux-mêmes,
- le Conseil d'Etat versera au Conseil Tessinois des Aînés une aide financière de fr. 1.-- par année pour chaque personne bénéficiaire d'une rente AVS.

Le 19 novembre 2004, l'Assemblée constitutive du CTA a eu lieu. Parmi les nombreuses activités et prises de position du passé, on peut citer

les suivantes: 2006: étude sur le coût de la santé, 2010: publication de la brochure "Les aînés et la qualité de vie", 2011: recherches sur les relations entre les générations.

Actuellement, les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

- une révision des statuts portant surtout sur la question de savoir si les buts du CTA sont encore les mêmes après 10 ans d'existence,
- une enquête approfondie sur la fiscalité cantonale pour les aînés,
- une réédition de la publication sur les homes pour personnes âgées en tenant compte des changements qui ont eu lieu par rapport à la dernière publication il y a cinq ans. Un questionnaire de 13 points a été envoyé à toutes les directions de homes pour personnes âgées. 65 % ont été retournés remplis,
- l'organisation d'une journée d'étude au printemps 2015 mettant au centre le séjour pendant et surtout après une hospitalisation en tenant compte des aspects sociaux et de l'apport du réseau familial. Ces questions sont importantes vu la nouvelle planification hospitalière et la réalité démographique.

Le canton du Tessin est aujourd'hui le canton avec la plus grande proportion de personnes âgées de plus de 65 ans: 35 personnes sur 100 personnes en âge d'activité professionnelle. La moyenne suisse est de 28 personnes.

Le Conseil Tessinois des Aînés est prêt à affronter les défis à venir dans un esprit de solidarité et en comptant sur la collaboration entre les générations.

Maria Luisa Delcò, présidente du CTA

Fédération suisse des patients

La Fédération suisse des patients (Patientenstelle) défend les intérêts des patients en public et dans des cas particuliers. L'agence de Zurich fête cette année ses 35 ans d'existence. Des personnes âgées, jeunes, malades et en bonne santé s'engagent pour un système de santé progressiste, durable et de haute qualité et qui soit accessible à tout le monde.

La Fédération suisse des patients offre les services suivants:

- Renseignements et conseils par téléphone,
- contrôle de factures de médecins et de dentistes,
- conseils en cas de problèmes sociaux et d'assurance,

- aide à la prise de décision avant un traitement médical,
- clarification et conciliation de conflits,
- clarifier une erreur éventuelle d'un médecin et faire légaliser une revendication,
- faire opposition à une décision d'une caisse-maladie,
- conseil juridique, si le besoin en est évident,
- conseil et aide en cas de changement de caisse-maladie, par exemple par une lettre modèle pour la résiliation ou une comparaison de primes; prière de s'annoncer assez tôt.

La Fédération suisse des patients n'est pas soutenue par l'industrie. Elle est donc politiquement indépendante.

Tarifs:
Conseil personnel après demande préalable par téléphone:
pour membres: gratuit, pour non-membres: frs. 45.-
traitement de cas particuliers: à convenir,
Hotline-conseil, aussi pour non-membres: 0900 104 123: frs. 2.20
par minute,
bulletin d'information périodique: gratuit pour les membres.
Cotisation annuelle:
frs. 60.-- pour personnes seules,
frs. 80.-- pour couples.

Il y a plusieurs agences en Suisse alémanique, adresse de l'agence
de Zurich:
Patientenstelle, Hofwiesenstrasse 3, Postfach, 8042 Zürich, tél. 044
361 92 56, info@patientenstelle.ch
Adresse pour la Suisse romande:
Fédération suisse des patients, Route de la Fonderie 2, case postale
1437, 1701 Fribourg,
tél. 026 422 27 25, patients@bluewin.ch.

mg

Plaidoyer pour un parlement consultatif des aînés

Lors de la dernière Assemblée des délégués de la Fédération suisse des retraités, j'ai eu l'honneur d'être élu au comité central à titre de député indépendant, la section neuchâteloise n'existant pas encore malgré un certain nombre d'adhérents. La Fédération suisse des retraités est une des grandes associations représentant les aînés de notre pays.

Depuis le début de ma retraite, je n'ai jamais cessé de m'impliquer activement dans la vie de ma région et petit à petit j'ai réalisé le bonheur que m'apportaient toutes ces activités. J'ai aussi réalisé que nous, les aînés, étions soumis à des réglementations compliquées, voire parfois tatillonnes. Nous participons intensivement aux votations, par contre nous sommes peu invités aux cercles qui décident de notre vie. C'est regrettable, car nous avons beaucoup à apporter: notre vécu, nos expériences, notre recul à certains événements.

Mon message va donc se transformer en un vibrant plaidoyer. Les aînés désirent s'épanouir, être autonomes, jouir d'une certaine qualité de vie et, surtout, participer aux décisions qui les concernent. Or, souvent, les politiciens et les autorités ont tendance à prendre des décisions pour les aînés et non avec eux.

Ce constat établi, il s'agit de faire évoluer cette situation et de bâtir un pont permettant des contacts actifs et privilégiés entre nous, les aînés, et nos décideurs afin de pouvoir donner notre opinion sur des décisions prises à notre sujet.

Je me permets donc de lancer un appel aux autorités pour l'instauration, dans chaque région de notre pays, d'un parlement des aînés, interlocuteur privilégié dans les décisions qui concernent les aînés. De tels parlements existent déjà dans certains cantons, mais c'est peu généralisé. Un cas exemplaire: au Tessin il existe une entente entre le parlement des aînés et le parlement des jeunes qui fonctionne agréablement et qui permet un dialogue intergénérationnel constructif. Il s'agit d'une structure d'avenir!

Ma conclusion sous forme de désir:

*Que les décisions ne soient plus prises pour les aînés,
mais avec eux!*

*Que chaque région de notre pays ait un parlement
consultatif des aînés!*

Jean-Pierre Emery, Neuchâtel, 25.09.14

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de notre Comité central

Georges Lambelet, Lausanne, a travaillé pendant 15 ans comme décorateur-étalagiste et a ensuite été caissier sur les bateaux de la Compagnie Genevoise de Navigation. Après des études médicales, Georges a ouvert un cabinet comme naturothérapeute diplômé, avec plusieurs spécialités de traitement, encore actuellement en activité. Depuis l'âge de 8 ans, il a suivi les échelons du scoutisme jusqu'à commissaire cantonal. Il fait partie de la Fédération vaudoise des retraités depuis sa fondation et il est actuellement membre de sa section Lausanne et environs.

Jacques Morel, Neyruz (FR), est ingénieur agronome, diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich. Il a ensuite obtenu un doctorat à l'Université Pierre et Marie Curie à Paris. Il a fait toute sa carrière professionnelle dans la recherche agronomique, tout en enseignant à

la faculté vétérinaire de l'Université de Berne. Jacques a pris une retraite anticipée en 2008, à l'âge de 62 ans. Il est actuellement syndic de sa commune de Neyruz et il est président de la Fédération fribourgeoise des retraités depuis 2013.

Jean-Pierre Emery, Neuchâtel, est devenu ingénieur technico-commercial après des études d'horloger ETS et de nombreux cours universitaires. Il a parcouru un grand nombre de pays pour l'industrie du décolletage. Se spécialisant dans l'habillement horloger, il en est devenu le responsable, membre de la direction, chez Omega à Bienne. Retraité, Jean-Pierre pratique avec grand bonheur l'alpinisme en tant que membre du club alpin et il organise de nombreuses randonnées dans son Jura neuchâtelois qu'il connaît si bien et aime tant; son origine étant La Brévine.